



PROCES-VERBAL DU COMMISSION DE LA RECHERCHE **- SEANCE DU 16 JANVIER 2014 -**

Etaient présents : Mme BEGHAIN, M. BENOIT, Mme BINET, M. FIGEAC, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, M. GRANDJEAT, M. PERNOT, M. REVAUGER, Mme VIEIRA, M. BRUN, M. GORGUES, M. LASTECOUCERES, Mme PINEDE, M. SHOCHI, M. De LA FUENTE, Mme SENEGES, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU, M. RIGOLLET, M. SAILLANT, M. SELVA, M. SWARTWOOD, Mme DUFAURE, Mme CROMBET.

Etaient représentés : Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme CROCE, Mme MARIUS, Mme MARACHE, Mme LAMOULIE, Mme ROLAND.

Etait invitée : Mme BOURMAUD.

Monsieur PERNOT ouvre la séance à 13h45. Il signale qu'une Commission de la Recherche réduite aura lieu la semaine prochaine.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

M. GRANDJEAT demande une correction sur le terme « repère » au dossier n° 4.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	33
Abstention :	0
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	33

☞ La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013

II -. EXAMEN DES PROJETS REpondant A L'APPEL D'OFFRES REGION 2014

M. PERNOT se félicite de la qualité des projets présentés qui prouve la motivation des enseignants-chercheurs et chercheurs de l'université. Il rappelle que, pour les SHS, les demandes de financement à la Région en 'fonctionnement' peuvent aller jusqu'à 80 % du montant total de chaque projet de recherche. Le travail d'analyse des dossiers a été effectué en amont par la direction de la recherche. Les délais de réponse sont assez longs, puisque les résultats définitifs ne seront connus qu'au mois de juillet 2014. Il signale par ailleurs qu'il

n'y a aucune règle d'exclusion de demande de financement à l'encontre des dossiers présentés à cette commission par des équipes de Bordeaux Montaigne, mais portés par le CNRS du fait de l'application de la convention de site avec le CNRS, ou encore portés par la MSHA.

1) GEOBS- Observation des Flux d'information Géographique sur l'Environnement de Monsieur Matthieu NOUCHER d'ADESS porté par le CNRS pour une demande de subvention de 3000 €.

M. GRANDJEAT demande ce qu'est LETG ?

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'un laboratoire de recherche CNRS situé à Brest (*Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique*).

Mme GOMEZ-VIDAL demande pourquoi il est fait état du financement d'une année de thèse.

M. PERNOT répond qu'il s'agit du cofinancement d'une allocation de recherche par le LEGT.

2) Stratégie de Partage et de Traitement des Informations sur l'Eau et l'aménagement Urbain de Mme Sandrine VAUCELLE d'ADESS, porté par le CNRS, sans demande de soutien financier de l'établissement.

Mme PARNIER ajoute qu'il y a également un 3^{ème} projet d'ADESS, porté par

M. Hervé RAKOTO, qui est arrivé hors délai.

M. PERNOT confirme qu'il n'avait pas connaissance de cette demande.

3) Innovatif 3D de M. Robert VERGNIEUX d'ARCHEOVISION pour une demande de subvention de 8 000 €.

4) Populations d'Aquitaine à l'époque Gallo-Romaine de Mme Milagros NAVARRO-CABALLERO d'AUSONIUS pour une demande de subvention de 2 300 €.

5) ALAQ. Amérique Latine et Aquitaine de Mme Isabelle TAUZIN d'AMERIBER pour une demande de subvention de 2 000 €.

6) Surveillance-CO2 de M. Adrian CEREPi de GEORESSOURCES (sans demande de soutien financier de l'établissement).

M. BRUN trouve étonnant que la demande ne porte que sur de l'investissement.

M. PERNOT répond que le fonctionnement provient d'autres sources.

M. GRANDJEAT demande si c'est toujours Bordeaux Montaigne qui porte ce projet.

M. PERNOT répond que le projet est effectivement porté par UBM. Si le projet est retenu ainsi que la demande d'allocation de thèse, le doctorant sera inscrit à l'ED Montaigne Humanités.

7) PhyT de M. Rémi CHAPOULIE d'IRAMAT pour une demande de subvention de 4 000 €.



M. GRANDJEAT signale qu'une demande d'allocation ne figure pas dans le total.

M. PERNOT répond que cela vient du fait que l'on ne peut pas faire deux demandes simultanées d'allocation à la Région.

8) CHRONologie du Moustérien de M. Guillaume GUERIN d'IRAMAT pour une demande subvention de 6 000 € en fonctionnement et de 40 000 € en investissement.

M. BRUN demande pourquoi ce projet bénéficie d'une somme provenant du fonds de roulement de l'établissement.

M. SELVA répond qu'il s'agit d'une somme prévue pour l'amortissement du matériel.

M. PERNOT ajoute que ce sont de gros équipements d'IRAMAT.

M. REVAUGER estime qu'il serait intéressant de connaître le détail des financements que l'établissement accorde aux équipes de recherche. En ce qui concerne IRAMAT, c'est la première fois qu'il voit l'établissement participer à de l'investissement sans que l'on ait une vision globale de l'aide.

Mme VELASCO est appelée à venir donner des explications aux membres de la commission. Elle rappelle que la PSE octroie uniquement des aides en fonctionnement. Pour le financement en investissement, si celui-ci n'a pas été prévu dans le budget initial, on peut faire appel au fonds de roulement. D'un point de vue budgétaire, le prélèvement prévu pour financer le projet d'IRAMAT ne pose pas de problème. Elle rappelle que la situation d'IRAMAT est particulière et que cette équipe trouve régulièrement par ailleurs d'autres sources de crédits pour ses investissements. Elle fait appel à une vision solidaire entre les équipes. Grâce à ce prélèvement, IRAMAT pourra répondre à l'appel à projets de la Région. Il s'agit là d'un effet de levier qui est loin d'être négligeable. Elle rappelle que le prélèvement sur fonds de roulement est pratiqué par les autres universités de la place de Bordeaux.

Mme DUTHU regrette que la demande n'ait pas été anticipée et qu'une seule équipe en tire bénéfice.

Suite à une demande insistante de la part de plusieurs membres pour qu'il y ait plus de transparence dans le processus de décision d'attribution de fonds aux équipes, M. LE BLANC propose qu'à l'avenir il y ait une vision plus globale des financements des équipes, incluant l'équipement et la masse salariale. Il souhaite également une vision qui intègre, aussi, le qualitatif.

M. RIGOLLET estime que certains projets pourraient être financés par des prestations.

M. PERNOT répond que l'on ne peut pas se baser sur ce type de financements trop aléatoires.

9) Le manteau bleu de la vierge de Mme Sandrine DELORD d'UB2 en partenariat avec M. Floréal DANIEL d'IRAMAT pour une demande de subvention de 2 850 €.

10) Circulations et Extensions du Transmedia de Mme Mélanie BOURDAA du MICA pour une demande de subvention de 7 000 €.

11) USICARE- Usages numériques pour le bien être de M. Didier PAQUELIN du MICA porté par la MSHA pour une demande de subvention de 2 500 €.



12) NEPAL-Enseigner, apprendre à l'ère numérique de M. Didier PAQUELIN du MICA pour une demande de 4 500 €.

M. SAILLANT regrette qu'on laisse passer des dossiers dont le montage n'est pas finalisé.

M. PERNOT répond que ce projet n'est pas complètement abouti et que notamment les co-financements ne sont pas acquis.

M. GRANDJEAT souligne que pour le MICA les dossiers sont montés avec des financements sollicités et non acquis.

M. PERNOT répond qu'il est permis de déposer les dossiers en l'état car il est possible de rajouter des pièces au moment de l'expertise.

M. GRANDJEAT demande ce qui se passe si le financement sollicité n'arrive pas.

M. PERNOT répond que la Région réduit en proportion son aide.

M. SAILLANT s'interroge sur le caractère scientifique du projet NEPAL.

M. BRUN demande si le dossier de M. VERGNIEUX a des chances d'être cofinancé par la Région.

M. PERNOT répond que M. VERGNIEUX est habitué aux pratiques des demandes d'aides par rapport à la 3D.

Mme VIEIRA signale que le laboratoire MICA ne contribue pas au financement de ce projet et que le montant du budget total n'est pas exact.

Mme GOMEZ-VIDAL demande comment a été évaluée la valeur scientifique de ces dossiers.

M. PERNOT répond que la qualité scientifique est évaluée par la Région.

M. BRUN se dit réservé quant à la manière de présenter les projets.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants :	33
Ne prend pas part au vote :	0
Abstention :	8
Blanc/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	25

➤ La Commission de la Recherche adopte les projets répondant à l'Appel d'offres Région 2014.

III - DEMANDE DE SOUTIEN A UN COLLOQUE

M. PERNOT présente la demande de soutien auprès de la Région pour le colloque de Mme Valérie FROMENTIN d'AUSONIUS « 14ème congrès international de la FIEC ».



M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 33
Ne prend pas part au vote
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 33

⇒ La Commission de la Recherche adopte la demande de soutien du colloque de Mme Valérie FROMENTIN d'AUSONIUS «14ème congrès international de la FIEC».

IV - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES REVUES DANS LE CADRE DE LA PSE 2014

M. PERNOT exprime son souhait de valider les demandes de subvention pour les revues pour les deux ans à venir. Il présente les différentes demandes de subvention :

Annales du midi (M. H. DEBAX et M. F. BOUTOULLE) pour une demande de 3 000 €.

Aquitania (M. A. BOUET) pour une demande de 3 000 €.

Bulletin Hispanique (M. F. BRAVO) pour une demande de 4 000 €.

Cahier d'Outre-mer (Mme B. THIBAUD) pour une demande de 3 000 €.

Communication des organisations (Mme V. CARAYOL) pour une demande de 2 000 €.

Dynamiques environnementales (MM. R. MAIRE et G. TOTH) pour une demande de 3 000 €.

Lumières (Mme REVAUGER) pour une demande de 3 000 €.

Revue d'études anciennes (M. Ch. PEBARTHE) pour une demande de 4 000 €.

SERBICA (M. M. SREBRO) pour une demande de 3 000 €.

Horizons/Théâtre de M. Omar FERTAT pour une demande de 3 000 €.

Mme DUTHU rappelle que la subvention pour la revue SERBICA n'a été attribuée qu'une seule fois l'année dernière et que des réserves ont été émises.

M. REVAUGER signale que la revue SERBICA a été subventionnée l'an dernier par l'équipe EEE. L'opération n'a pas été pérennisée. Il serait intéressant de savoir qu'elle est la politique de l'université par rapport aux revues électroniques.

M. PERNOT répond que l'on est dans une phase de transition et qu'il est important d'accompagner cette transition.

Mme DUCOURNEAU estime qu'il faudrait commercialiser la revue.

M. REVAUGER signale que c'est la seule revue serbe en Europe.

Mme GOMEZ-VIDAL demande pourquoi le Bulletin hispanique a une baisse de sa subvention. Elle rappelle qu'il s'agit d'une revue à caractère international.

M. PERNOT répond qu'il s'agit d'une régularisation par rapport aux autres revues. Il rappelle qu'il ne faut pas avoir une vision partielle car il y a aussi la subvention recherche versée aux équipes qui peut aider les revues.



Mme DUCOURNEAU souhaite que l'on définisse une politique de relance des abonnements.

M. BRUN pointe le décalage qu'il y a entre les 40 000 € d'investissement dont bénéficie IRAMAT et les quelques milliers d'euros dont peut bénéficier une revue.

M. PERNOT propose de passer au vote :

Votants : 33
Ne prend pas part au vote
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 5
Pour : 28

➤ **La Commission de la Recherche adopte les demandes de subvention pour les revues dans le cadre de la PSE 2014.**

V - DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE SOUTENANCE EN ANGLAIS

M. PERNOT présente une demande de dérogation pour une soutenance de thèse en anglais pour un doctorant de M. LAPAIRE.

Mme GOMEZ-VIDAL rappelle qu'en espagnol, ce type de demande est accordé dans le cas d'une co-tutelle. Le candidat doit alors présenter alors un résumé en français de 40 pages de sa thèse.

M. PERNOT propose de passer au vote ;

Votants : 33
Ne prend pas part au vote
Abstention : 0
Blanc/nuls : 0
Contre : 0
Pour : 33

➤ **La Commission de la Recherche adopte une demande de dérogation pour une présentation d'une thèse en anglais.**

VI - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 H20.

Le Président,

Jean-Paul Jourdan



1.2 – Listes recevables pour le collège B

« *Montaigne Langues du Monde* »

1. RICHARD Joël
2. LEVY Christine
3. COIGNARD Tristan
4. BOVO ROMOEUF Martine
5. JAOUHARI Mustapha
6. GONZALES SCAVINO M. Cecilia
7. SREBRO Milivojko
8. BELLOCQ Maylis

1.3 – Listes recevables pour le collège des personnels BIATOSS

« *Liste BIATSS – UFR Langues et Civilisations* »

1. DEMPTOS Marion
2. DUBOURG Remy
3. DESSOMMERRANT Audrey
4. FROUIN Florence
5. GHODBANI Hanane
6. LENAIN Géraldine
7. MATHIEU Edith
8. NAVARRO Marie

1.4 – Listes recevables pour le collège des usagers

« *Liste UNEF et Associations étudiantes* »

1. LABAZEE Léa
2. BETTINELLI Clément
3. JOUIN Solen
4. DAGNEAU Kévin
5. BIDAULT-LEROY Lucie
6. NOUTANG Virgil
7. MIARA Louise
8. SICARD Christophe
9. LINARES Léa
10. BEZANGER Hugo
11. SANCHEZ Laura
12. RAZAFINDRAMBO Jery
13. DINEE Lily-Anne
14. BERTET Kevin
15. RENE-CORAIL Cécilia
16. TALLIER Rémi



1.2 – Liste recevable pour le collège B

« *Montaigne Langues du Monde* »

1. RICHARD Joël
2. LEVY Christine
3. COIGNARD Tristan
4. BOVO ROMOEUF Martine
5. JAOUHARI Mustapha
6. GONZALES SCAVINO M. Cecilia
7. SREBRO Milivojko
8. BELLOCQ Maylis

1.3 – Liste recevable pour le collège des personnels BIATOSS

«*Liste BIATSS – UFR Langues et Civilisations*»

1. DEMPTOS Marion
2. DUBOURG Remy
3. DESSOMMERRANT Audrey
4. FROUIN Florence
5. GHODBANI Hanane
6. LENAIN Géraldine
7. MATHIEU Edith
8. NAVARRO Marie

1.4 – Liste recevable pour le collège des usagers

«*Liste UNEF et Associations étudiantes*»

1. LABAZEE Léa
2. BETTINELLI Clément
3. JOUIN Solen
4. DAGNEAU Kévin
5. BIDAULT-LEROY Lucie
6. NOUTANG Virgil
7. MIARA Louise
8. SICARD Christophe
9. LINARES Léa
10. BEZANGER Hugo
11. SANCHEZ Laura
12. RAZAFINDRAMBO Jery
13. DINEE Lily-Anne
14. BERTET Kevin
15. RENE-CORAIL Cécilia
16. TALLIER Rémi